

<p>Objet</p>	<p>Soutenir le besoin de trésorerie des très petites entreprises causé par la baisse d'activité liée à l'épidémie de COVID19 avec pour but de préserver l'activité et l'emploi.</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les très petites entreprises, sociétés ou indépendants, micro-entrepreneurs (dont l'activité est réalisée à titre principal), les professions libérales, les agriculteurs • Justifier d'une fermeture totale liée au confinement ou d'une perte de Chiffre d'affaires supérieure ou égale à 50 % (avril 2020 par rapport à avril 2019) ; • Entreprises rencontrant des besoins de financement spécifiquement nés de la baisse d'activité liée à l'épidémie de COVID 19 et non couverts par les autres dispositifs publics ; • Entreprises employant de 0 à 4 salarié.e.s (au sens consolidé groupe)* ; • Entreprises ayant leur siège ou leur établissement principal sur le territoire de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde ; • Tous secteurs d'activité rattachés aux sections des codes NAF suivants, à l'exclusion de tout autre* (Annexe 1) : <ul style="list-style-type: none"> - A Agriculture, Sylviculture et Pêche - C Industrie manufacturière - F Construction (sauf filiales de grands groupes) - G Commerce de gros : uniquement 45 et 47 - H Transports et entreposage : uniquement 49 - I Hébergement et restauration - P Enseignement : uniquement 8553Z - R Arts, spectacles et activités récréatives : uniquement 93 - S Autres activités de service : uniquement 95 et 96 • Entreprises à jour de leurs déclarations des charges sociales et fiscales au 31/12/2019 ; • Entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 000 000€ HT. <p><i>*La Communauté de communes se réserve la possibilité de déroger exceptionnellement à ces critères de taille et d'activité, au cas par cas, si l'intérêt économique le justifie.</i></p>
<p>Assiette</p>	<p>Le besoin à financer est constitué par le besoin de trésorerie à court terme découlant de la crise COVID 19 et non pris en charge ou financé par les autres dispositifs publics notamment couverts par le Fonds de solidarité Etat/Région, le chômage partiel, les aides URSSAF ...</p> <p>Ce besoin devra être mis en évidence dans un tableau (Annexe 3) pour la période allant du 01/04/2020 au 30/4/2020, détaillant la situation de trésorerie en début de période, les encaissements et décaissements, et en particulier, l'ensemble des dispositifs et aides COVID 19 publics.</p> <p>Ce document, nécessaire à l'instruction de la demande, devra être établi sous la seule responsabilité du dirigeant et/ou de ses services.</p>

	<p>Le cas échéant, la Communauté de communes se réserve le droit de demander que le prévisionnel établissant le besoin sollicité soit validé par un expert indépendant (consultant, expert-comptable ou commissaire au compte).</p> <p>Sous réserve de l'instruction du dossier et en fonction des éléments ci-dessus, l'aide s'élèvera à 100% du besoin net retenu, plafonnée à 1 500€.</p>
Dispositif	<p>Le dispositif mobilisé revêtira la forme de subvention modulable jusqu'à 1500€ maximum.</p> <p>Elle sera versée en une seule fois.</p>
Conditions	<p>L'entreprise devra justifier de la sollicitation du « Fonds de solidarité Etat/Région » et de la réponse formelle liée (copie mail).</p> <p>Le dispositif d'aide ne présente aucun caractère d'automatisme. Les demandes seront en outre examinées en fonction des crédits disponibles.</p> <p>L'entreprise devra s'engager formellement à ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice comptable 2020.</p> <p>L'entreprise devra être à jour de ses obligations fiscales au titre l'année fiscale 2019.</p> <p>Une seule demande d'aide par entreprise sera étudiée.</p>
Procédure	<p>La demande d'aide devra être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisée par mail, accompagnée des pièces nécessaires à l'instruction à l'adresse suivante « economie@reolaisensudgironde.fr » - ou par dossier papier déposé au siège de la Communauté de Communes au 81 rue Armand Caduc, 33190 La Réole. <p>Pièces attendues :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Demande d'aide (modèle sous forme PDF à compléter et signer) (Annexe 2) 2. Tableau d'appréciation du besoin de trésorerie (modèle sous forme excel complété et signé) (Annexe 3) 3. Liasse fiscale 2018 (pour les micros : déclaration URSSAF) 4. Liasse fiscale 2019 (pour les micros : déclaration URSSAF) 5. Sollicitation du « Fonds de solidarité Etat/Région » 6. Attestation 2019 de l'URSSAF/MSA indiquant que le bénéficiaire est à jour de ses obligations sociales 7. Extrait k-bis, D1 ou avis insee (disponible ici : https://avis-situation-sirene.insee.fr) 8. Rib de la personne morale ou à défaut de l'exploitant <p>Sur la base de l'avis de la « commission COVID19 », le Président de la Communauté de communes décide de l'octroi de l'aide.</p> <p>La date limite du dépôt des pièces est fixée au 30/06/2020. Date du cachet/mail faisant foi.</p> <p>Cette aide sera gérée et instruite par les services de la Communauté de Communes.</p>
Membres de la commission	<p>Chargée d'émettre un avis et d'évaluer la pertinence du projet d'aide au regard des besoins exprimés par l'entreprise et de l'instruction réalisée par les services de la Communauté de communes ; elle sera composée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de la Communauté de communes - Vice-Président de la Communauté de communes en charge de l'économie - Directeur Général des services - Directeur Général Adjoint en charge l'attractivité et la promotion du territoire - Manager de commerce - Président du Club d'entreprises du Réolais

Réglementation	Aide d'Etat SA 56985 ¹ , régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises Règlement de minimis ² pour les entreprises en difficulté ou tout autre régime notifié dans le cadre de l'urgence sanitaire liée au COVID 19
Mentions légales liées à la protection des données à caractère personnel	<p>Les informations personnelles figurant dans les documents remis lors de l'inscription ont pour finalité l'étude, l'instruction et le suivi de votre demande.</p> <p>Elles font l'objet d'un traitement informatique et ne sont conservées que dans la limite imposée par la finalité du traitement soit 5 ans.</p> <p>La Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde est responsable de ce traitement et seules les personnes habilitées ont accès à vos données. Aucune donnée collectée ne fait l'objet d'un transfert en dehors de l'union européenne.</p> <p>Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement général de Protection des Données - RGPD et Loi informatique et informatique modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès.</p> <p>L'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par voie postale à l'adresse ci-dessous, ou par mail à l'adresse contact@reolaisensudgironde.fr</p> <p>Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr).</p>
Contact	Service économique – CDC du Réolais en Sud Gironde economie@reolaisensudgironde.fr 05 56 71 36 44

¹ <https://bit.ly/367yN66>

² <https://bit.ly/3fU0yUp>

ANNEXE 1 : Rappel nomenclature d'activité française

Sont surlignés les codes éligibles au dispositif.

A Agriculture, sylviculture et pêche

- 01 Culture et production animale, chasse et services annexes
- 02 Sylviculture et exploitation forestière
- 03 Pêche et aquaculture

B Industries extractives

- 05 Extraction de houille et de lignite
- 06 Extraction d'hydrocarbures
- 07 Extraction de minerais métalliques
- 08 Autres industries extractives
- 09 Services de soutien aux industries extractives

C Industrie manufacturière

- 10 Industries alimentaires
- 11 Fabrication de boissons
- 12 Fabrication de produits à base de tabac
- 13 Fabrication de textiles
- 14 Industrie de l'habillement
- 15 Industrie du cuir et de la chaussure
- 16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie
- 17 Industrie du papier et du carton
- 18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements
- 19 Cokéfaction et raffinage
- 20 Industrie chimique
- 21 Industrie pharmaceutique
- 22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
- 23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
- 24 Métallurgie
- 25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements
- 26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques
- 27 Fabrication d'équipements électriques
- 28 Fabrication de machines et équipements n.c.a.
- 29 Industrie automobile
- 30 Fabrication d'autres matériels de transport
- 31 Fabrication de meubles
- 32 Autres industries manufacturières
- 33 Réparation et installation de machines et d'équipements

D Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

- 35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

E Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

- 36 Captage, traitement et distribution d'eau
- 37 Collecte et traitement des eaux usées
- 38 Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération
- 39 Dépollution et autres services de gestion des déchets

F Construction

- 41 Construction de bâtiments
- 42 Génie civil
- 43 Travaux de construction spécialisés

G Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles

- 45 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
- 46 Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
- 47 Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles

- H Transports et entreposage**
49 Transports terrestres et transport par conduites
50 Transports par eau
51 Transports aériens
52 Entreposage et services auxiliaires des transports
53 Activités de poste et de courrier
- I Hébergement et restauration**
55 Hébergement
56 Restauration
- J Information et communication**
58 Édition
59 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
60 Programmation et diffusion
61 Télécommunications
62 Programmation, conseil et autres activités informatiques
63 Services d'information
- K Activités financières et d'assurance**
64 Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
65 Assurance
66 Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
- L Activités immobilières**
68 Activités immobilières
- M Activités spécialisées, scientifiques et techniques**
69 Activités juridiques et comptables
70 Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
71 Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
72 Recherche-développement scientifique
73 Publicité et études de marché
74 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
75 Activités vétérinaires
- N Activités de services administratifs et de soutien**
77 Activités de location et location-bail
78 Activités liées à l'emploi
79 Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
80 Enquêtes et sécurité
81 Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
82 Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
- O Administration publique**
84 Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire
- P Enseignement**
85 Enseignement 8553Z Enseignement de la conduite
- Q Santé humaine et action sociale**
86 Activités pour la santé humaine
87 Hébergement médico-social et social
88 Action sociale sans hébergement
- R Arts, spectacles et activités récréatives**
90 Activités créatives, artistiques et de spectacle
91 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
92 Organisation de jeux de hasard et d'argent

93 Activités sportives, récréatives et de loisirs

S Autres activités de services

94 Activités des organisations associatives

95 Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques

96 Autres services personnels

T Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

97 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

98 Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

U Activités extraterritoriales

99 Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

ANNEXE 2 : Modèle de lettre de demande d'aide

Disponible en téléchargement : <https://bit.ly/2Thpewb>

« Monsieur / Madame »
« N° appartement / bâtiment / résidence »
« N°, Rue »
« Code postal, Commune »
« N° Téléphone »
« Adresse mail »

CdC du Réolais en Sud Gironde
81 Rue Armand Caduc
33190 La Réole

A « lieu » le « date »

Affaire suivie par : Service économique

Objet : Demande d'aide COVID-19

Monsieur le Président,

Mon entreprise créée le « date » sous forme de « statut juridique » a pour objet « nature des produits / services proposés ». Elle génère un chiffre d'affaires annuel de « montant » euros et emploie « nombre » salariés.

Pour faire face à la baisse de mon chiffre d'affaire liée à la crise COVID19, je sollicite une aide d'urgence de « montant » euros afin d'équilibrer mon budget et ainsi préserver mon activité et l'emploi lié.

Nous vous adressons en pièce jointe l'ensemble des pièces demandées et restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

« NOM Prénom »
(Signature manuscrite)

ANNEXE 4 : Rappel des principales aides mobilisables

Pour les TPE, autoentrepreneurs, micro entreprises :

1. Reporter vos paiements d'impôts et cotisations sociales

- Suspension CFE/taxe foncière : <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel>
- Remise impôts directs : <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel>
- Reports de loyer, gaz, électricité

2. Solliciter votre établissement bancaire

- Reports de crédits bancaires
- Prêts de trésorerie garantis par l'Etat (Prêt à taux 0 des banques avec commission de l'Etat) <https://attestation-pge.bpifrance.fr/description>

3. Financer votre trésorerie par des aides directes

- Fonds de solidarité Etat/Région (Volet 1 - Aide de 1500 euros) : <https://www.impots.gouv.fr/portail/>

4. Financer votre trésorerie par la sollicitation de prêts

- Fonds de prêts pour les TPE et PME (Prêts à taux 0 et sans garantie et à des conditions privilégiées) : <https://fondstpenouvelleaquitaine.fr/>

5. Solliciter des dispositifs en fonction de votre activité

- Aides de l'Etat pour les entreprises exportatrices : <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/>
- Aide exceptionnelle du CPSTI jusqu'à 1 250€ : <https://www.urssaf.fr/portail/home.html>
- Aide de l'assurance maladie pour rembourser les investissements dans les équipements de protection : <https://www.ameli.fr/entreprise/covid-19/>

Pour les TPE employeuses, artisans, commerçants,...

6. Financer l'inactivité de vos salariés

- Dispositif de chômage partiel : <http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/>

7. Financer votre trésorerie par des aides directes

- Volet 2 - Aide complémentaire : https://naq-soutien-tpe.mgcloud.fr/aides/#/aidestpe/connecte/F_FSTPE_V2/depot/simple